



Amende pour stationnement avec conducteur potentiel à bord

Par **philoe**, le **17/05/2015** à **20:31**

Bonjour,

Je me suis arrêtée sur un arrêt de bus place Clichy à 22h08 le 4 mai pour aller acheter des médicaments pour ma mère à la pharmacie qui reste ouverte le soir. J'ai cherché et il n'y avait aucun autre moyen de stationner.

Ma mère est titulaire d'une carte d'invalidité à 80% (qui n'était pas visible), elle est restée dans la voiture et elle était visible, elle, et elle est capable de conduire. Personne ne lui a demandé quoi que ce soit, mais je viens de recevoir une amende de 135 euros.

Pouvez-vous me dire s'il y a motif à contestation ? Je vous en remercie par avance.

Par **domat**, le **17/05/2015** à **20:38**

bjr,

il y a motif à verbalisation, puisque le stationnement sur un arrêt de bus est interdit c'est même considéré comme stationnement gênant et ce même avec une carte d'invalidité absente dans votre cas.

cdt